RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Fédération Nationale SAPEURS POMPIERS DE FRANCE

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE CITOYEN SAUVETEUR - PSC

Colomiers, le 21 octobre 2026

- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.726-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2024 modifié relatif à la filière citoyenne de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 11 mars 2026 modifié portant habilitation de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour les formations aux premiers secours ;
- Vu le procès-verbal de l'équipe pédagogique n° 26/31/255, établi en date du 25/09/2026 ;

Le Président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France,
déclarant que

Monsieur André DEBAISIEUX ,
né le 12/06/1963 à VALENCIENNES (59)

remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen sauveteur, conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 juin 2024 susvisé,

délivre à **Monsieur André DEBAISIEUX** le présent certificat de compétences.

Le Président de la Fédération nationale
des sapeurs-pompiers de France
Jean-Paul BOSLAND

PSC - FNSPF - n°2026/F251316